



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 132004

Texte de la question

M. Serge Letchimy attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur les difficultés auxquelles se heurte l'organisation de l'option facultative des créoles dans l'hexagone. Il apparaît en effet que les épreuves facultatives de créoles réunionnais et guyanais ne peuvent se dérouler dans l'hexagone au motif de l'absence d'examineurs, alors que ces examinateurs existent pour l'option obligatoire pour ces mêmes langues. Il souhaiterait savoir ce que le Gouvernement envisage de faire pour que, dans un souci d'équité, les mesures prises antérieurement pour les épreuves facultatives des créoles martiniquais et guadeloupéen soient également appliquées pour les créoles réunionnais et guyanais aux épreuves générales et technologiques dès la rentrée scolaire 2012-2013. Il souhaiterait en outre que lui soit fait connaître, de manière plus générale, les initiatives que le Gouvernement entend prendre concernant : la mise en place d'un réseau de lycées, par académie, afin de permettre le développement du créole et l'amélioration de la préparation des candidats aux épreuves du baccalauréat ; l'ouverture des épreuves obligatoires et facultatives aux lycées professionnels, au même titre que les lycées généraux et technologiques ; la mise en place de formation du type « certification à l'enseignement du créole » dans l'hexagone pour les enseignants volontaires déjà en poste.

Données clés

Auteur : [M. Serge Letchimy](#)

Circonscription : Martinique (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 132004

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 avril 2012, page 2959

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)